



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 7 juin 2010 à 14 h  
Hôtel de Ville de Quimper  
Présidée par M. Bernard POIGNANT

### **Membres présents ayant voix délibérative :**

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Jean-Claude DUPRE (suppléant de Daniel COUIC) : CC Pays Bigouden Sud
- Jean-Paul STANZEL : CC Pays Bigouden Sud
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Jean-Claude SACRE : CC Concarneau Cornouaille
- André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- J.P. AUBERT : CC Châteaulin Porzay
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD et CCHPB
- Yves CHATALEN : CMA29

### **Membres présents sans voix délibérative :**

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

### **Membres excusés**

- Roger LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
- Michel CANEVET : CC Haut Pays Bigouden
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Jean-François GARREC : CCIQC
- Maryvonne BLONDIN, CG29

### **Participaient également :**

- Yves MALHOMME : Agent comptable du GIP
- Béatrice MERAND, Nathalie CONAN : Quimper Communauté
- Hélène EGU : CC Pays fouesnantais
- Nicolas PIRIOU : CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Christophe PODEVIN : CC Pays de Douarnenez
- Olga ANSELLEM : AOCD
- François CLEMENT, CCIQC
- Yannick LE MOIGNE : CMA29
- Philippe NIMIS, Stéphane ALLAIN, Mathilde PAILLOT, Nicolas KERLOCH, Lénaig WEILER, Anne-Sophie GANDON, Betty ROBERT Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

## Compte-rendu de séance

### Introduction

Bernard POIGNANT ouvre la séance uniquement avec les élus pour évoquer les conditions de départ du directeur du GIP, qui sont votées par l'assemblée. Il annonce ensuite que des délégations de pouvoir seront conférées à Philippe NIMIS et Betty ROBERT, le temps que le GIP évolue vers une autre forme de structure. Il souligne dans ce cadre le bien-fondé de la création de l'agence de développement et l'importance d'une structure de travail en commun pour la Cornouaille. Une étude devrait être menée pour déterminer la meilleure évolution possible des services du GIP.

Bernard POIGNANT évoque également les deux grands rendez-vous de l'année : l'assemblée générale initialement prévue au 1<sup>er</sup> semestre et les rendez-vous de la Cornouaille prévus à la fin de l'automne. Bien que le planning ait été un peu perturbé par les mouvements de personnel du GIP, il prévoit de respecter l'agenda autant que possible.

### 1. Le Contrat de Pays

#### A. Recensement des dossiers

Un document de synthèse de l'état des lieux de l'enveloppe 2 et de l'enveloppe 3 est remis sur table.

Jean-Claude LESSARD indique que cet état des lieux, et particulièrement le tableau des projets en instruction pour l'enveloppe 2 et l'enveloppe 3, doit permettre à chacun de recenser les projets qui ont été déposés par les EPCI et de signaler ainsi toute erreur ou omission. En effet, certains dossiers ont transité par le pays et d'autres ont été adressés directement à la région. Il est donc demandé à chacun de vérifier que tous les dossiers déposés figurent dans la liste.

Le bilan de l'enveloppe 3 s'établit ainsi :

Contrat de Pays enveloppe 3	5 064 052,00
Consommation des projets acceptés en comité local de concertation	3 123 385,94
Enveloppe disponible	1 946 666,06
Projets en instruction	1 693 561,90
solde	247 104,16

Jean-Claude LESSARD évoque ensuite l'enveloppe numérique, et souligne surtout de grandes disparités régionales entre les pays dans la manière d'utiliser les fonds (études, usages, infrastructures).

Enfin il indique que le prochain comité local de concertation aura lieu le 17 juin à 9h30 (lieu à confirmer).

#### B. Etudes du conseil de développement

Jean-René COULIOU soulève d'abord la question du financement des études, pour lesquelles une demande de subvention devait être faite à la Région dans le cadre du Contrat de Pays, d'autant que certaines factures ont déjà été payées à l'association des étudiants. Un point est à faire sur ce dossier par le Pays.

Jean-René COULIOU indique aussi que chaque groupe d'étudiants a présenté son rapport final. Ayant réussi à obtenir une copie sur CD de ces rapports, il demande qu'ils soient mis en ligne sur le site du Pays.

Nicolas MORVAN fait alors part de son mécontentement sur le fait que les élus de la Cocopaq n'auraient pas été approchés par les étudiants sur une question sensible pour son territoire et à laquelle il attache une grande importance, le transport. Il rappelle avoir déjà indiqué lors du dernier conseil d'administration qu'il souhaitait que les élus rencontrent les étudiants, et il regrette que ça

n'ait pas été le cas, d'autant que cette étude doit être présentée dans le cadre de l'assemblée générale du pays.

Jean-René COULIOU répond qu'un certain nombre d'élus du territoire de la COCOPAQ ont été contactés par téléphone et qu'un questionnaire leur a aussi été adressé. Certains ont répondu, ce qui tend à prouver que les étudiants se sont bien adressés aux élus du territoire.

Bernard POIGNANT souhaite que Jean-René COULIOU et Nicolas MORVAN fassent le point hors séance sur les échanges qui ont eu lieu sur le territoire de la Cocopaq.

## **2. Le pôle énergie**

Jean-Claude SACRE présente les différents points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

### **A. Le financement de l'étude bois-énergie à l'échelle de la Cocopaq et de la 4C**

Il était demandé au conseil d'administration d'étudier la faisabilité d'une embauche par le Pays de Cornouaille d'un chargé de mission qui interviendrait à titre expérimental sur les territoires de la 4C et de la Cocopaq, afin que le Pays, en devenant maître d'ouvrage, puisse solliciter l'enveloppe 2 du contrat de pays.

Jean-Claude SACRE indique que cette question n'est plus à l'ordre du jour puisque la solution a été trouvée avec Betty ROBERT. La démarche sera identique à la méthode qui a été appliquée avec la Chambre d'Agriculture : facturation Cocopaq → Pays → demande de subvention région → refacturation 50 % à la Cocopaq.

Par-contre, le projet de structuration de la filière bois-énergie ne pourra pas être entièrement réalisé pour fin 2010. Il est donc demandé au Pays de rédiger un courrier au Conseil régional pour solliciter une extension de délai pour ce projet jusqu'à fin 2011.

### **B. La réflexion sur l'évolution du service énergie du Pays de Cornouaille**

Durant les 2 dernières années, le Pays de Cornouaille a su développer et apporter une réponse locale à une problématique environnementale : l'énergie.

Le service est monté en puissance et a développé les collaborations et les partenariats pour s'implanter dans le paysage énergétique. Ses compétences et ses moyens sont reconnus et semblent répondre à une demande.

Le pôle énergie du Pays de Cornouaille, en partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne et l'ADEME conseille les particuliers et les collectivités sur les questions en lien avec l'énergie. Il œuvre également auprès des personnes en précarité énergétique pour le compte du Conseil Général.

En novembre prochain les conventions et les contrats de travail des 2 chargés de missions du pôle énergie arrivent à échéance. Il convient donc de déterminer la suite et les orientations à donner au service. Aujourd'hui, sauf à réduire les missions, le pôle énergie ne peut assurer pleinement celles-ci.

Or, le pôle énergie va subir une augmentation des demandes liées aux préoccupations sur le changement climatique et sur l'augmentation des prix de l'énergie ainsi que par rapport à l'application de la loi grenelle 2. Toutes ces préoccupations, qui touchent déjà les cibles du service, vont très certainement révéler de nouvelle(s) attente(s).

Un groupe de travail, constitué de M. SACRE, M. MORVAN, M. LE PANN, M. BOULIC et M. L'HOSTIS, se réunit le 11 juin après-midi pour réfléchir à toutes ces problématiques. Les points qui vont être plus particulièrement abordés sont :

- Le financement
- Les cibles
- Les moyens humains
- La structure porteuse

Jean-Claude SACRE communiquera les conclusions de ces échanges lors du prochain Conseil d'Administration du Pays.

Jean-Paul LE PANN ajoute que le pôle énergie a été intégré au sein du GIP il y a 3 ans, à une époque où la Cornouaille accusait un certain retard dans ce domaine par rapport à d'autres territoires. Il fallait combler ce retard rapidement. Il avait donc été décidé que le GIP porterait temporairement le pôle énergie et qu'au terme de ces 3 années, il faudrait décider si le pôle énergie deviendrait une structure indépendante ou resterait hébergé par le pays, sachant que son utilité n'est bien évidemment remise en cause par quiconque.

#### C. L'enquête d'intention sur le CEP

L'enquête évoquée dans les documents de l'ordre du jour est en cours, et Jean-Claude SACRE indique qu'un retour a été demandé pour le 18 juin.

#### D. Information sur « le photovoltaïque dans les collectivités »

Suite à l'information donnée avec l'ordre du jour de la séance, l'invitation et l'ordre du jour de cette ½ journée d'information du 29 juin est remise sur table.

### 3. Le pôle tourisme

Philippe NIMIS présente les 3 points inscrits à l'ordre du jour.

#### A. Cornouaille années 20-30

Le dernier conseil d'administration avait validé la maîtrise d'ouvrage du GIP et autorisé le pays à solliciter le Contrat de Pays sur cette opération, dont le coût total est estimé à 40 000 € part Contrat de Pays 50 %)

La part d'autofinancement du Pays est estimée à 12 000 €, les autres partenaires apportant le complément de 8 000 €.

Le conseil d'administration valide la part d'autofinancement du GIP à hauteur de 12 000 € et autorise le Président à engager les dépenses.

#### B. Bienvenue en Cornouaille 2011

Philippe Nimis évoque le partenariat engagé avec la CCI et le Groupement Touristique de Cornouaille pour une éventuelle refonte (forme et fonds) des éditions (papier) d'accueil « Bienvenue en Cornouaille » et « Cornouaille animation », ainsi que le site Internet [www.cornouaille-animation.fr](http://www.cornouaille-animation.fr) en 2011. Il informe qu'il est envisagé que la maîtrise d'œuvre puisse continuer à être assurée par le service communication de la CCI, avec le soutien financier du GTC qui pourrait être complété par le pays de Cornouaille. (Proposition de Roger LE GOFF présentée à la commission tourisme le 22 avril dernier).

François Clément souligne qu'en effet, la CCI est totalement satisfaite du partenariat engagé avec le pays, notamment sur les éditions. Il est favorable à la poursuite d'un travail en commun qui permettra de trouver une cohérence et d'accroître l'efficacité sur cette action.

Jean-René COULIOU indique qu'il aurait aimé qu'une information sur ce thème soit transmise au conseil de développement.

Bernard Poignant demande qu'une présentation de cette action figure à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée plénière du conseil de développement et qu'un contact soit pris à cet effet avec l'élu référent tourisme.

#### C. Participation au réseau touristique d'information régional « algues vertes »

Philippe NIMIS présente ce sujet détaillé dans l'ordre du jour et il demande aux EPCI concernés de faire connaître les noms des personnes qui pourraient être concernées par la formation.

#### D. Tourisme et TIC en Cornouaille

La journée d'échange organisée le 4 juin sur le thème de l'approche du e-tourisme chez les opérateurs touristiques cornouaillais a mobilisé une quarantaine de personnes provenant des OT et EPCI de la Cornouaille et posé les bases de la réflexion.

#### E. [www.cornouaille.com](http://www.cornouaille.com)

Philippe NIMIS informe le conseil d'administration qu'une réflexion est engagée pour que [www.cornouaille.com](http://www.cornouaille.com) puisse être un portail d'information agrégeant toutes informations sur les loisirs en Cornouaille. Ce site serait une ouverture sur les fêtes et manifestations proposées dans les communes de Cornouaille (cf [www.cornouaille-animation.fr](http://www.cornouaille-animation.fr)), une entrée sur des événements spécifiques remarquables (festivals, Cornouaille années20-30,...)la découverte thématique du patrimoine naturel, historique,...

#### **4. Pôle administration et comptabilité**

Yves MALHOMME présente en détail les délibérations sur lesquelles il est demandé au conseil d'administration de se prononcer.

Le conseil d'administration délibère favorablement sur :

- la décision modificative n° 1
- l'assistance du cabinet d'avocat Valadou-Josselin
- les frais de déplacement des stagiaires du GIP
- le tarif d'adhésion des communes isolées
- la compensation de perte de salaire de deux agents du GIP qui n'ont pu recevoir qu'un demi-traitement au-delà de 90 jours d'arrêt maladie, parce que le contrat de prévoyance prévu dans le règlement intérieur de 2008 n'a pas été souscrit.

#### **Conclusion**

Avant de clore la séance, Bernard POIGNANT souhaite qu'une date soit fixée pour l'assemblée générale du GIP qu'il envisage avant mi-juillet.

L'ordre du jour, en dehors des questions statutaires, sera le suivant :

- présentation des études du conseil de développement
- signature de l'avenant au contrat de pays en présence de Jean-Yves LE DRIAN

Bernard POIGNANT demande à Nicolas MORVAN d'envisager que l'AG puisse avoir lieu sur le territoire de la Cocopaq.

La date du 5 juillet est évoquée. Elle reste à confirmer en fonction des disponibilités de Jean-Yves LE DRIAN et des étudiants qui ont réalisé les études pour le conseil de développement.

Bernard POIGNANT demande à Betty ROBERT de voir la faisabilité d'une AG début juillet au plus vite.

Puis il clôt la séance.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

### Extrait du registre des délibérations

Séance du 7 juin 2010 à 14 h  
Hôtel de Ville de Quimper  
Présidée par M. Bernard POIGNANT

#### **Membres présents ayant voix délibérative :**

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Jean-Claude DUPRE (suppléant de Daniel COUIC) : CC Pays Bigouden Sud
- Jean-Paul STANZEL : CC Pays Bigouden Sud
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Jean-Claude SACRE: CC Concarneau Cornouaille
- André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- J.P. AUBERT : CC Châteaulin Porzay
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD et CCHPB
- Yves CHATALEN : CMA29

#### **Membres présents sans voix délibérative :**

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

#### **Membres excusés**

- Roger LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
- Michel CANEVET: CC Haut Pays Bigouden
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Jean-François GARREC : CCIQC
- Maryvonne BLONDIN, CG29

#### **Participaient également :**

- Yves MALHOMME : Agent comptable du GIP
- Béatrice MERAND, Nathalie CONAN : Quimper Communauté
- Hélène EGU : CC Pays fouesnantais
- Nicolas PIRIOU : CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Christophe PODEVIN : CC Pays de Douarnenez
- Olga ANSELLEM : AOCD
- François CLEMENT, CCIQC
- Yannick LE MOIGNE : CMA29
- Philippe NIMIS, Stéphane ALLAIN, Mathilde PAILLOT, Nicolas KERLOCH, Lénaïg WEILER, Anne-Sophie GANDON, Betty ROBERT Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 juin 2010 à 14h00  
Hôtel de ville de Quimper**

**DELIBERATION N°104**

**Décision Modificative N°1**

Dans le budget primitif deux incohérences ont été détectées lors de la prise en charge du budget dans l'application informatique du comptable.

- sur le poste des dépenses du compte 633, une somme de 3 000 € a été prévue, alors qu'au 6336, 2 500 € sont mentionnés. Aucun autre compte de racine 633 n'est mentionné dans le budget, d'où l'incohérence. Il est demandé au CA de confirmer la prévision budgétaire pour 3 000 € au 6336.
- une incohérence similaire a été détectée entre les comptes 647 et 6475 (6 568,38 € prévue au 647 et uniquement 700€ au 6475). Il est proposé au CA de prévoir sur le 6475, 3732,38 € afin de rétablir la cohérence par rapport au chapitre 012.

S'agissant des ajustements budgétaires ayant un impact sur l'équilibre global des deux sections du budget, il est proposé au CA d'adopter les éléments suivants :

- Une somme de 1800 € a été prévue au 6061 sans exécution budgétaire en 2009, et depuis le début de l'exercice 2010. Il est proposé au CA d'utiliser ces crédits pour abonder le 2188 suite à l'achat en début d'exercice d'un lot de iPhones. Ce virement de crédit permettra d'augmenter les ressources du 023.
- La somme de 7 908,68 € étant prévue au 2184 au lieu du 21745 pour les travaux d'agencements de l'entreprise LE LOUP, il est proposé au CA de procéder à un virement de crédit de compte à compte afin de pouvoir payer la facture mise en instance par le comptable, faute de crédit disponible.
- En recette de fonctionnement, sachant que la compétence Tourisme est désormais exercée par le GIP et que les associations (Pays Touristique de Quimper et Pays Touristique de Cornouaille) vont cesser leurs activités (délibération N°89) la prévision sur le compte 7478 de la dévolution de la trésorerie de ces associations est erronée. Il est demandé au CA d'accepter un virement de crédit du 7478 vers le 7713 (libéralités reçues) pour le montant initialement prévu de 90 000 €.
- L'indemnité du comptable estimé dans le budget primitif ne correspond pas aux sommes qui seront effectivement versées cette année. L'indemnité est calculé par rapport à l'exécution et non pas par rapport à la prévision budgétaire. 1 587,88€ peuvent être en conséquence virés du 6225 vers le 205.
- La prévision au 205 est en effet actuellement insuffisante (dépôt de la marque Cornouaille en début d'année et achat suggéré par le comptable d'un logiciel compatible M14 indispensable pour le début de l'exercice 2011), il est proposé au CA de sortir 2 000 € de la ligne dépenses imprévues 022 pour abonder le compte 205.
- En section de fonctionnement le chapitre globalisé 042 est insuffisamment doté pour permettre le mandatement des investissements de l'année. Par rapport au calcul théorique des amortissements à constater sur les immobilisations présentes

dans l'actif au 31 décembre 2009, il manque 132 €. De plus, la dévolution des biens des associations touristiques implique de constater des amortissements supplémentaires sur l'exercice. Le montant est pour l'instant difficile à déterminer. Le comptable est dans l'attente de la communication du montant des amortissements déjà constaté sur ces biens pour déterminer le montant à amortir sur cet exercice. Afin d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 042 pour pouvoir constater ces opérations, il est proposé au CA d'abonder le 6811 à hauteur de 2 500 €. Soit un abondement total de 2 632 € au chapitre 042.

- Afin d'équilibrer les opérations d'ordres liées aux amortissements, une dotation complémentaire est à prévoir au chapitre 040 en section d'investissement, répartis de la manière suivante :
  - 2805 : 500 €
  - 28188 : 500 €
  - 28183 : 1 000 €
  - 28184 : 632 €
  
- Sachant que la dévolution des biens des associations touristiques doit faire l'objet d'opérations budgétaires intégrées au chapitre globalisé 041 non prévu au budget initial, il est proposé d'ouvrir 2 500 € de crédits sur ce chapitre. Ce montant est estimatif étant donné que la valeur vénale des biens en provenance du Pays touristique de Quimper reste à déterminer. La valeur vénale des biens en provenance du Pays de Cornouaille a été fixée par le liquidateur à 1 028 €. Le détail du chapitre 041 sera décomposé de la manière suivante :
  - En dépense :
    - 205 : 500 €
    - 2188 : 500 €
    - 2183 : 1 000 €
    - 2184 : 500 €
  
  - En recette :
    - 1318 : 2 500 €
  
- Etant donné que les subventions d'équipement transférables doivent être reprises au compte de résultat, il est également proposé au CA d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 040 en dépenses d'investissement (compte 13918) pour 2 500 €. Afin d'équilibrer cette opération d'ordre, le chapitre 042 en recette de fonctionnement sera également à abonder de 2 500 € (compte 777).
  
- Enfin un virement de crédit de 300 € est proposé du compte 6615 au compte 6711, afin de permettre le paiement d'éventuels intérêts moratoires.

Un tableau retraçant cette proposition de décision modificative est annexé à la délibération, ainsi que les prévisions budgétaires 2010 consolidés après intégration de cette décision modificative.

Après avoir voté, le Conseil d'Administration approuve cette décision modificative.



Le Président,

  
**Bernard Poignant**

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 GIP PAYS DE CORNOUAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
LIGNE 022	-2000	7478	-90000
6225	-1587,88	7713	90000
6061	-1800	777-040	2500
6811-042	2632		
6615	-300		
6711	300		
LIGNE 023	5255.88		
<b>TOTAL</b>	<b>2500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2500</b>

SECTION D INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2188	1800	LIGNE 021	5255.88
2184	-7908,68	2805-040	500
21745	7908,68	28188-040	500
205	3587.88	28183-040	1000
205-041	500	28184-040	632
2188-041	500	1318-041	2500
2183-041	1000		
2184-041	500		
13918-040	2500		
<b>TOTAL</b>	<b>10387.88</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10387.88</b>

# Prévision budgétaire 2010 du GIP Pays de Cornouaille

( vision consolidée après décision modificative numéro 1)

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	réalisé 31/12/09	prévision 2010
<b>Total section de fonctionnement dépenses</b>	<b>395 445,27</b>	<b>953 737,04</b>
022 Dépenses imprévues	0,00	51 725,30
022 Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	0,00	51 725,30
023 Virement à la section investissement		8 720,24
<b>6 COMPTES DE CHARGES</b>	<b>388 182,11</b>	<b>893291,50</b>
011 Charges à caractère général	128 767,97	338 412,12
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	998,49	8 000,00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	998,49	0,00
6061 Fournitures non stockables	0,00	0,00
60611 Eau et assainissement	0,00	0,00
60612 Energie - Electricité	0,00	0,00
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	3 000,00
60632 Fournitures de petit équipement	0,00	3 000,00
6064 Fournitures administratives	979,87	5 000,00
6065 Livres, disques, cassettes	18,62	
61 SERVICES EXTERIEURS	92 670,02	272 200,00
611 Contrats de prest.de serv.avec des entreprises	26 187,01	110 000,00
613 Locations	54 345,31	51 700,00
6132 Locations immobilières	31 028,56	29 700,00
6135 Locations mobilières	10 839,79	12 000,00
614 Charges locatives et de copropriété	12 476,96	10 000,00
615 Entretien et réparations	2 756,66	3 500,00
6156 Maintenance	2 756,66	3 500,00
616 Primes d'assurances	629,28	1 500,00
617 Etudes et recherches	5 040,00	100 000,00
618 Divers	3 717,70	5 500,00
6182 Documentation générale et technique	1 923,70	3 500,00
6184 Versements à des organismes de formation	1 794,00	2 000,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 099,46	58 212,12
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 397,99	2 412,12
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 397,99	2 412,12
623 Publicité, publications, relations publiques	10 986,06	11 000,00
6233 Foires et expositions	0,00	0,00
6236 Catalogues et imprimés	0,00	0,00
6237 Publications	10 986,06	11 000,00
625 Déplacements, missions et réceptions	12 087,16	22 800,00
6251 Voyages et déplacements	8 832,35	15 000,00
6255 Frais de déménagement	0,00	0,00
6256 Missions	0,00	500,00
6257 Réceptions	3 254,81	7 300,00
626 Frais postaux et frais de télécommunications	7 296,50	13 400,00
6261 Frais d'affranchissement	3 228,72	6 400,00
6262 Frais de télécommunications	4 067,78	7 000,00
628 Divers	2 331,76	8 600,00
6281 Concours divers (cotisations...)	950,00	7 100,00
6283 Frais de nettoyage des locaux	1 381,76	1 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	259 343,99	540 168,38
63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	19 553,00	31 600,00
631 Impôts, taxes et vers ass sur rémun (admin impôts)	17 828,00	28 600,00
633 Impôts, taxes et vers ass sur rémun (autres organ)	1 705,00	3 000,00
6336 Cotisations au centre national et CNFPT	1 562,00	3 000,00
64 CHARGES DE PERSONNEL	239 810,99	508 568,38
641 Rémunérations du personnel	170 679,44	370 000,00
6413 Personnel non titulaire	170 679,44	370 000,00
64131 Rémunération	170 679,44	370 000,00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	68 698,00	134 836,00
6451 Cotisations à l'URSSAF	48 776,00	95 735,00
6453 Cotisations aux caisses de retraite	8 214,00	16 122,00
6454 Cotisations aux ASSEDI	9 374,00	18 398,00
6458 Cotisations aux organismes sociaux	2 334,00	4 581,00
647 Autres charges sociales (+ prévoyance groupe)	433,55	3 732,38
6475 Médecine du travail, pharmacie	433,55	3 732,38
66 CHARGES FINANCIERES	70,15	2 700,00
661 Charges d'intérêts	70,15	2 700,00
6615 Intérêts des comptes courants & de dépôts créditeurs	70,15	2 700,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		300,00
6711 Intérêts moratoires et pénalités		300,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 263,16	11 711,00
6811 Dot aux amort des immo incorporelles & corporelles	7 263,16	11 711,00

	réalisé 31/12/09	Prévision 2010
<b>recettes</b>	<b>470 179,80</b>	<b>953 737,04</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00	89 595,69
002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00	89 595,69
<b>7 COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>468 326,13</b>	<b>864141,35</b>
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 525,06	0,00
705 Etudes		
70588 autres prestations de services	2 512,00	
708 Autres produits		
7087 Remboursements de frais		
70878 par d'autres redevables	13,06	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	458 389,07	766 669,35
742 Participations	458 389,07	766 669,35
747 Régions	169 205,40	277 726,40
7473 Départements	11 223,50	83 303,50
7474 Communes	7 520,50	7 521,50
7475 Groupements de collectivités	221 169,00	338 598,95
7478 Autres organismes	49 270,67	59 519,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		90 000,00
7713 libéralités reçues (dévolution PTQ)		90 000,00
013 Atténuations de charges	0,00	0,00
0419 Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 853,67	7 472,00
777 Quote-part des subv d'inv transf au opte de résul.	1 853,67	7 472,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé 31/12/09	Prévisions 2010
<b>Total section d'investissement dépenses</b>	<b>21 201,63</b>	<b>23768,56</b>
<b>2 COMPTES D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>19 347,96</b>	<b>13796,56</b>
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	720,26	4 087,88
205 Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	720,26	4 087,88
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 627,70	9 708,68
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	1 800,00
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	1 548,82	0,00
21745 Mobilier	0,00	7 908,68
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 853,67	7 472,00
139 Subv d'invest transférées au compte de résultat	1 853,67	7 472,00
1391 Subventions d'équipement	1 853,67	7 472,00
13918 Autres subventions transférées au compte résultat	1 853,67	7 472,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissem	0,00	2 500,00
205 Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	0,00	500,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	500,00
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 000,00
2184 Mobilier	0,00	500,00

	réalisé 31/12/09	prévision 2010
<b>recettes</b>	<b>21 789,50</b>	<b>23 768,56</b>
001 Excédent d'investissement reporté		837,32
021 virement de la section de fonctionnement		8 720,24
<b>1 COMPTES DE CAPITALUX</b>	<b>14 526,44</b>	<b>0,00</b>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
106 Réserves		
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 526,44	0,00
131 Subventions d'équipement transférables	14 526,44	0,00
1318 Autres	14 526,44	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 263,16	11 711,00
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	7 263,16	11 711,00
280 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 635,53	860,00
2805 Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	1 635,53	860,00
281 Amortissements des immobilisations corporelles	5 627,53	10 951,00
2818 Autres immobilisations corporelles	5 627,63	
28183 Matériel de bureau et informatique	2 592,45	3 984,00
28184 Mobilier	2 664,42	2 582,00
28188 Autres	370,76	4 285,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00	2 500,00
1318		2500

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 juin 2010 à 14h00  
Hôtel de ville de Quimper**

**DELIBERATION N° 105**

**Assistance du cabinet d'avocat Valadou-Josselin**

Dans le cadre de la rupture conventionnelle de contrat de travail du directeur du Pays de Cornouaille, le GIP a sollicité le conseil et l'assistance du cabinet d'avocat Valadou-Josselin.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le GIP à procéder au paiement :

- de la facture N° 2010-120-v du 14 mai 2010
- des factures qui seront présentées ultérieurement par le cabinet Valadou-Josselin pour cette affaire, sur la base d'un tarif horaire de 195 € H.T.



Le Président,

Bernard POIGNANT

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 juin 2010 à 14h00  
Hôtel de ville de Quimper**

**DELIBERATION N° 106**

**Frais de déplacement des stagiaires**

Les stagiaires accueillis par le Pays de Cornouaille peuvent être amenés à effectuer des déplacements dans le cadre de leur stage pour le compte du GIP.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le remboursement des frais de déplacement des stagiaires dans les mêmes conditions que pour les salariés du GIP (déplacements et repas).

Le Président



Bernard POIGNANT

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 juin 2010 à 14h00  
Hôtel de ville de Quimper**

**DELIBERATION N° 107**

**Cotisation des communes isolées**

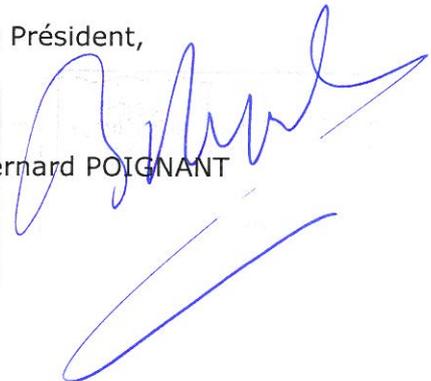
Après avoir voté, Le conseil d'administration approuve le principe de cotisation des communes isolées sur la même base que celle des EPCI.

Il fixe la cotisation à 0,65 € par habitant pour l'année 2010.

Le Président,



Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 juin 2010 à 14h00  
Hôtel de ville de Quimper**

**DELIBERATION N° 108**

**Compensation de perte de salaire pour 2 agents du GIP**

Le règlement intérieur du GIP adopté par le conseil d'administration du 19 septembre 2008 prévoit le maintien de salaire du personnel du GIP pendant 3 mois en cas d'arrêt maladie. Il prévoit aussi la souscription par le GIP d'un contrat de prévoyance afin de couvrir la perte de salaire après ces 3 mois.

Le contrat n'a pas été souscrit.

Betty Robert et Véronique Le Guen, qui devaient bénéficier de cette compensation prévue par le règlement intérieur, n'ont donc reçu qu'un demi-traitement pour les mois d'avril et mai 2010.

Il est proposé au Conseil d'administration de compenser cette perte financière pour les deux agents. Il est précisé au conseil d'administration que les indemnités journalières versées par la CPAM doivent être récupérées par le comptable public et ne bénéficient donc pas aux deux agents.

Ces sommes seront mandatées sur la paie de juin et soumises à cotisations sociales.

Après avoir voté, le conseil d'administration valide cette proposition.



Le Président,

Bernard POIGNANT

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 juin 2010 à 14h00  
Hôtel de ville de Quimper**

**DELIBERATION N° 109**

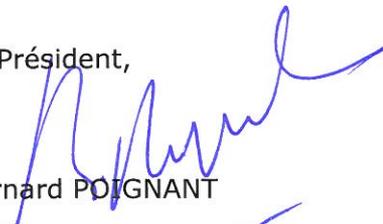
**Cornouaille années 20/30**

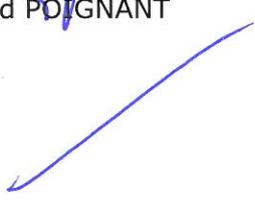
Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a validé la maîtrise d'ouvrage du GIP sur l'opération Cornouaille années 20/30 et autorisé le Président à solliciter l'enveloppe 2 du contrat de pays à hauteur de 50 % de la dépense estimée au total à 40 000 €.

Le conseil d'administration du 7 juin 2010 valide la part d'autofinancement du GIP à hauteur de 12 000 € sur un budget maximum d'opération de 40 000 €. Il autorise le Président à engager les dépenses.



Le Président,

  
Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 7 juin 2010 à 14h00  
Hôtel de ville de Quimper**

**DELIBERATION N° 110**

**Rupture transactionnelle du contrat du directeur**

M. le Président informe le conseil d'administration de l'aboutissement de la procédure de rupture transactionnelle du contrat du directeur, M. Daoust.

Les termes de cette rupture transactionnelle sont soumis à la délibération du conseil d'administration :

- en application du règlement intérieur du GIP Pays de Cornouaille, M. Daoust bénéficiera d'un délai-congé de 6 mois pendant lequel il percevra l'intégralité de sa rémunération. Pendant cette période, il disposera de la plus grande latitude pour rechercher un emploi ou préparer une reconversion, y compris dans les créneaux horaires de travail du GIP. Il bénéficiera d'une indemnité légale correspondant à ½ mois de salaire par année de présence
- une indemnité conventionnelle complémentaire équivalant à 5 mois de salaire lui sera versée
- le directeur consentira une délégation de pouvoir à un salarié du GIP afin d'assurer la continuité des missions du Pays en son absence.

Les termes de cette rupture transactionnelle sont adoptés à l'unanimité.



Le Président,

  
Bernard POIGNANT